

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Menschenrechte</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1998 - 01.01.2018</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Menschenrechte, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	9
Gute Dienste	11
Aussenwirtschaftspolitik	13

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>RK-SR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>EGMR</b>	Europäischer Gerichtshof für Menschenrechte
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CAJ-CE</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>CrEDH</b>	Cour européenne des droits de l'homme
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 26.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La chambre du peuple a transmis un postulat Bäumlin (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport explicatif concernant le rapport sur la politique extérieure dans les années nonante, le rapport sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme en 1982 et les activités de la Suisse au sein de l'OSCE. Ce **rapport complémentaire** devrait permettre aux départements et offices associés à la rédaction d'exposer leurs **divergences** afin de les aplanir dans les domaines de la politique économique extérieure et du développement.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.12.2005  
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté une motion Wyss (ps, BE), qui demandait au Conseil fédéral de s'engager résolument, sur la scène internationale, en faveur de réglementations contraignantes qui fixent les **responsabilités des entreprises militaires et des forces de sécurité privées** en matière de respect du droit international et des droits de l'homme.<sup>2</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.09.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté sans discussion et à l'unanimité le projet d'arrêté fédéral concernant la prolongation de quatre ans (2008-2011) des **mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**. L'ouverture d'un crédit-cadre de 240 millions de francs était proposée par le Conseil fédéral.<sup>3</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.03.2008  
ELIE BURGOS

En mars, le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté fédéral relatif à la participation de la Suisse à l'Exposition universelle 2010 de Shanghai. En tant que premier conseil, le **Conseil des Etats** a approuvé le projet tacitement et sans opposition. Au **Conseil national**, l'entrée en matière n'a pas été contestée et le projet a été soutenu par tous les groupes. Soulignant l'importance de l'Asie, un marché en pleine croissance, et de Shanghai, une métropole économique majeure, les rapporteurs de la commission ont également insisté sur le fait que ce projet visait à assurer la participation de la Suisse à la plus grande exposition universelle jamais organisée, et à tirer profit de cette occasion d'importance pour l'économie, le tourisme et la politique en général. La gauche et les Verts ont cependant fait part de leurs préoccupations concernant le problème des droits de l'homme dans ce pays. A ce titre, une minorité emmenée par Jean-Claude Rennwald (ps, JU) a proposé de subordonner la participation de la Suisse à l'engagement formel de la Chine à respecter les droits de l'homme et les droits sociaux. Estimant que faire le lien direct entre l'exposition universelle et la protection des droits de l'homme n'était pas la bonne démarche, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a déclaré que l'exposition universelle pouvait être une opportunité de présenter les bonnes pratiques dans le domaine des droits humains, par exemple dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Le plénum a rejeté la proposition de minorité par 116 voix contre 56 avant d'accepter le projet par 139 voix contre 6.<sup>4</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.03.2008  
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le **Conseil national** a examiné l'arrêté fédéral concernant la prolongation de quatre ans (2008-2011) des **mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**. Le Conseil fédéral proposait dans ce projet l'ouverture d'un crédit-cadre de 240 millions de francs. Si l'entrée en matière n'a pas été contestée, une minorité de la commission, composée exclusivement de membres du groupe UDC, a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral en le chargeant d'élaborer une stratégie de promotion de la paix qui exclue tout engagement militaire et qui garantisse un respect total de la neutralité pour toutes les missions. A l'opposé, les rapporteurs de la commission ont soutenu le projet en rappelant que la promotion civile de la paix et la consolidation des droits de l'homme étaient au cœur de la politique extérieure suisse, ajoutant que la politique menée dans ce domaine a permis de renforcer la visibilité et l'influence de la Suisse au niveau international. Les autres groupes parlementaires soutenant eux aussi le projet sans réserve, la proposition de renvoi a été rejetée par 114 voix contre 52. Lors de la discussion par article, la majorité de la commission a proposé de relever le montant du crédit-cadre de 20 millions pour le porter à 260 millions de francs, soulignant que le plan financier de la Confédération

prévoyait initialement un montant de 265 millions. Estimant que la baisse du cours du dollar entraînait déjà une augmentation des moyens disponibles et que le renforcement nécessaire de l'efficacité des mesures permettrait de toute façon d'atteindre les objectifs visés, une minorité de la commission emmenée par Walter Müller (prd, SG) a proposé de se rallier à la version du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Le plénum s'est finalement rallié à la proposition de la minorité, avant d'approuver le projet par 123 voix contre 50 au vote sur l'ensemble.<sup>5</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.07.2008  
ELIE BURGOS

Afin de lutter contre la traite des femmes, le Conseil fédéral a décidé de ratifier la **Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains**. Témoins et victimes de tels actes seront désormais protégés et ne pourront plus être renvoyés pendant l'enquête.<sup>6</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 08.12.2008  
ELIE BURGOS

Sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté tacitement un postulat de sa commission de politique extérieure (CPE-CE), qui demandait au gouvernement de soumettre au parlement un rapport présentant notamment : les défis que les conflits armés actuels posent en matière de **droit international humanitaire** pour ce qui est du respect de ce droit et de la protection de la population civile ; les domaines dans lesquels il est possible de développer encore le droit international humanitaire ; les domaines dans lesquels la Suisse pourrait prendre l'initiative, en accord avec le CICR, pour encourager les acteurs publics et privés à respecter le droit international humanitaire, et les mesures concrètes qu'elle pourrait prendre à cet égard ; la nature juridique des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, ainsi que leur applicabilité dans les pays qui ne les ont pas ratifiés.<sup>7</sup>

#### MOTION

DATUM: 17.12.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté au cours de l'année sous revue une motion Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui demandait au Conseil fédéral de signer la **convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains** et d'enclencher sans attendre les mesures de mise en œuvre nécessaires à sa ratification.<sup>8</sup>

#### GERICHTSVERFAHREN

DATUM: 07.08.2012  
EMILIA PASQUIER

Dans le domaine judiciaire, le Tribunal pénal fédéral a débouté l'ancien ministre algérien de la défense, Khaled Nezzra, accusé de **crimes contre l'humanité** entre 1992 et 1999 dans son pays. Avec ce jugement, le tribunal a clairement refusé l'immunité de l'ancien ministre. Khaled Nezzra pourrait ainsi être le premier accusé de tels crimes jugé en Suisse.<sup>9</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 14.12.2012  
EMILIA PASQUIER

Après opposition, le Conseil national a approuvé de peu le postulat du conseiller national von Graffenried (verts, BE). Ce postulat recommande au gouvernement de proposer un projet d'application de la **stratégie Ruggie**, qui selon les principes « protéger, respecter et réparer », demande une redéfinition du concept de responsabilité sociale et écologique des entreprises, une meilleure application du respect des droits de l'homme et enfin une minimisation des conflits entre affaires économiques extérieures et droits de l'homme. En ne récoltant que 95 voix contre 97, l'opposition émanant principalement des membres de l'UDC, du PBD et du PLR n'a pas réussi à faire pencher la balance.<sup>10</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 13.03.2013  
EMILIA PASQUIER

Bien que le Conseil national ait rejeté la pétition « **Droit sans frontières** » en 2012, la commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a souhaité agir dans le domaine des violations des droits de l'homme et des dégradations environnementales causées par des multinationales suisses. La commission a donc proposé à son Conseil de mandater le Conseil fédéral afin que ce dernier effectue un rapport de droit comparé. Le rapport devra rendre compte des obligations imposées aux multinationales d'autres pays. Il servira de base pour la mise en œuvre de mesures appropriées au contexte économique helvétique. Le postulat a été adopté par la chambre basse.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 27.02.2017  
AUDREY BOVEY

## Beziehungen zur EU

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif à la **ratification de la Convention d'Istanbul**, promulguée par le Conseil de l'Europe et destinée à lutter contre la violence faite aux femmes ainsi que, de manière générale, contre la violence domestique. Entré en vigueur en 2014, le texte se fixe également pour objectif de tendre, à l'échelle européenne, vers la suppression de toute forme de discrimination féminine, tout en oeuvrant activement pour l'égalité homme femme.

Le Conseil des Etats s'est penché le premier sur cet objet, lors de la session parlementaire de printemps 2017. La chambre haute s'est exprimée à la majorité en faveur de la ratification (32 voix pour l'adhésion au projet, 12 contre et une abstention), faisant fi des réticences de la petite minorité de droite conduite par le libéral-radical Thomas Hefti (GL, plr). Plaidant pour la non entrée en matière, la minorité mettait en effet en garde contre l'imposition de contraintes extérieures, la perte de liberté d'action nationale ou toute forme d'harmonisation législative susceptibles de découler de la ratification du texte en question.

Au tour désormais du Conseil national, en tant que seconde instance, de se prononcer sur cet objet.<sup>12</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.06.2017  
AUDREY BOVEY

Le 31 mai 2017, le Conseil national a procédé à l'examen du projet d'arrêté fédéral concernant la **ratification de la Convention d'Istanbul**. Les arguments de la minorité d'opposition, plaidant pour la non entrée en matière, ont notamment été présentés à la chambre basse par l'UDC genevois Yves Nidegger selon les termes suivant: "le droit suisse prescrit déjà tout ce que la Convention d'Istanbul impose de mettre en œuvre et, surtout, il va bien au-delà de ce que la convention prescrit." A ce raisonnement, Christa Markwalder (plr, BE), a répondu que la Suisse était membre du Conseil de l'Europe depuis 1963 et qu'elle partageait, avec l'institution en question, de nombreuses valeurs telles que la promotion des droits de l'homme, la démocratie ou encore l'État de droit. Selon la libérale radicale bernoise, la lutte contre la violence domestique et la violence faite aux femmes appartient à ces valeurs. En refusant la ratification de la Convention d'Istanbul, la Suisse enverrait ainsi un signal extrêmement négatif au reste du monde.

Le Conseil national s'est finalement prononcé en faveur du projet relatif à la ratification de la Convention d'Istanbul (123 voix pour, 50 contre et 10 abstentions) et la version définitive du texte a été acceptée par chacune des deux chambres lors du vote final du 16 juin 2017.<sup>13</sup>

## Beziehungen zu internationalen Organisationen

**BERICHT**  
DATUM: 20.03.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Les chambres fédérales ont pris acte, en début d'année 2003, du **rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 2002** ainsi que du rapport de la Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Le gouvernement a précisé que la Cour européenne des droits de l'Homme avait estimé que dans 2 cas, sur les 4 concernant la Suisse, une violation de la Convention avait été constatée. Lors de son intervention à la chambre haute, la nouvelle ministre des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey a rappelé que l'organisation strasbourgeoise devait rester une priorité de la politique étrangère helvétique. Elle a ajouté que la Suisse allait s'engager pour une fixation de priorités dans les domaines traités, afin de rendre l'action du Conseil plus efficace.<sup>14</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.03.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Comité européen pour la **prévention de la torture** et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, basant son action sur la Convention du même nom, avait effectué une visite (du 5 au 15 février 2001), entre autres, dans des pénitenciers, des locaux de détention de la police ou encore un centre de détention aux fins d'expulsion. Bien que globalement satisfait, il avait estimé dans son rapport que certaines pratiques policières étaient inacceptables. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné que certaines recommandations avaient déjà été suivies, par exemple en matière d'opérations d'éloignement d'étrangers par la voie aérienne. Il a ajouté que la procédure de consultation en cours concernant le Code de procédure pénal allait permettre d'autres adaptations allant dans la bonne direction.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 31.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Les objectifs de la Suisse aux Nations Unies** ont été définis au printemps déjà. Le gouvernement s'est fixé notamment comme objectifs de s'engager pour le respect du droit humanitaire, pour l'amélioration du régime des sanctions, pour l'interdiction des armes de destruction massive et pour le développement des moyens civils de promotion de la paix.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le suisse **Walter Kälin a été élu au Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Le professeur bernois, spécialiste du droit des réfugiés, était le premier suisse à postuler pour une telle place. Il a été nommé un jour avant l'entrée officielle de la Suisse à l'ONU. Cet organisme est l'organe de contrôle de l'application par les Etats parties du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il se compose de 18 membres.<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.06.2004  
ELIE BURGOS

L'ambassadeur de Suisse auprès de l'ONU a signé au mois de juin le **Protocole facultatif de l'ONU contre la torture**, dont la Suisse est à l'origine avec le Costa Rica. Le texte prévoit que des experts indépendants puissent procéder à titre préventif à des visites régulières dans les lieux de détention des pays signataires.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.10.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a autorisé le DFJP à ouvrir une procédure de consultation portant sur le projet de ratification du protocole facultatif à la **Convention de l'ONU contre la torture**, signé par la Suisse le 25 juin 2004, et sur la législation d'application. Le Conseil fédéral propose notamment d'instituer une Commission nationale de prévention de la torture. Les cantons, qui s'étaient déjà prononcés dans le cadre d'une audition, ont préféré une solution fédérale à une solution à l'échelon cantonal ou de type concordataire.<sup>19</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.05.2006  
ELIE BURGOS

L'idée suisse de créer un **Conseil des droits de l'homme** s'est concrétisée en début d'année, avec la création de cet organe onusien, permanent et restreint, qui siègera à Genève et qui remplacera la très contestée Commission des droits de l'homme. La Suisse, qui a porté sa candidature, a été élue membre du nouvel organe au mois de mai.<sup>20</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 28.09.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la **coopération avec les tribunaux internationaux chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire**. Le gouvernement demande la prolongation de l'arrêté fédéral du 21 décembre 1995, initialement limité à fin 2003 mais prolongé par le parlement jusqu'au 31 décembre 2008, afin que la coopération entre la Suisse et les tribunaux internationaux ad hoc chargés de juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda (ainsi que les crimes contre l'humanité et autres graves violations du droit international humanitaire commis en Sierra Leone) puisse disposer d'une base légale et se poursuivre au-delà de 2008.<sup>21</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 11.12.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, moyennant une légère modification par rapport à la version du Conseil fédéral, le projet d'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du **Protocole facultatif** se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.<sup>22</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil des Etats a adhéré à la position du Conseil national concernant le message de décembre 2006 portant approbation et mise en œuvre du **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture** et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. Au vote final, le projet du Conseil fédéral modifié a été adopté à l'unanimité au Conseil des Etats et par 183 voix contre 10 au Conseil national.<sup>23</sup>



**MOTION**

DATUM: 24.11.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, le Conseil national a adopté une motion Gadiant (pbd, GR) chargeant le Conseil fédéral de prendre les dispositions nécessaires afin que la Suisse ratifie le plus rapidement possible la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**.<sup>24</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 08.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, le DFJP a mis en consultation le projet d'arrêté concernant la mise en œuvre et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la **lutte contre la traite des êtres humains** et l'avant-projet de loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.05.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La **présidence helvétique** du Conseil de l'Europe a pris fin. Micheline Calmy-Rey en a tiré un bilan très positif au vu de la ratification par la Russie du protocole visant une **réforme de la Cour européenne des droits de l'homme**. En effet, la Suisse avait fait de cette réforme l'ambition majeure de sa présidence. La Russie est l'un des pays les plus sanctionnés et demeurait jusqu'alors le seul membre à la bloquer. Une conférence a été organisée par le DFAE à Interlaken afin de permettre la mise en place d'un plan d'actions et d'un calendrier des réformes.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 21.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Suisse a retrouvé son siège au **Conseil des droits de l'homme** après une année passée en tant qu'observateur. Le chef de la mission suisse auprès de l'ONU, Dante Martelli, a alors estimé que tous les pays reconnaissent l'impact positif de la Suisse au sein du Conseil. Le Conseil réfléchit à une révision de son propre fonctionnement quatre ans après sa mise en place.<sup>27</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 03.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Helen Keller a été réélue pour quatre ans au **Comité des droits de l'homme** des Nations Unies avec 131 voix sur 192. Le comité se compose de 18 personnes et combat de manière générale les discriminations de toutes sortes, plus spécifiquement celles à l'encontre des femmes.<sup>28</sup>

**MOTION**

DATUM: 02.03.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Ständerat zur Beratung stand die Motion Gadiant (bdp, GR), welche eine möglichst rasche Ratifizierung des von der UNO-Generalversammlung angenommenen **Übereinkommens zum Schutz aller Personen vor dem Verschwindenlassen** forderte. Das Begehren war bereits 2009 vom Nationalrat angenommen worden. Das internationale Abkommen verlangt Massnahmen zum Schutz aller Personen gegen Freiheitsentzug durch staatliche Organe oder mit Wissen des Staates – ohne dass der Staat diesen Freiheitsentzug bestätigt oder über das Schicksal der betroffenen Person Auskunft erteilt. Folglich wird durch dieses staatliche Handeln den Betroffenen der nötige rechtliche Schutz verweigert. Die Kommission für Rechtsfragen (RK-SR) machte bei der Beratung im Ständerat darauf aufmerksam, dass durch eine Ratifikation für die Kantone gewisse Vollzugsprobleme entstehen könnten. Diese sollten jedoch durch das Vernehmlassungsverfahren gelöst werden und einer Ratifikation nicht im Wege stehen. Die Ständevertreter folgten dieser Argumentation und überwiesen die Motion an den Bundesrat.<sup>29</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**

DATUM: 09.07.2011  
ANITA KÄPPELI

Der **Europäische Gerichtshof für Menschenrechte** (EGMR) in Strassburg lehnte zwei Beschwerden gegen das in der Volksabstimmung 2009 gutgeheissene Minarettverbot mit der Begründung ab, die beiden Beschwerdeführer hätten nicht geltend gemacht, direkt vom Bauverbot betroffen zu sein. Dieser Entscheid ist endgültig. Laut Ausführungen der Richter sind Gerichte in der Schweiz für die Beurteilung zuständig, ob das Minarettverbot gegen die Europäische Menschenrechtskonvention (EMRK) verstosse.<sup>30</sup>

**MOTION**

DATUM: 15.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Das Parlament hiess eine Motion der nationalrätlichen Aussenpolitischen Kommission (APK) gut, welche den Bundesrat aufforderte, sich für eine rasche und umfassende Umsetzung der vom Parlament des Europarats verabschiedeten Resolution einzusetzen, die aufgrund der mutmasslichen **Menschenrechtsverletzungen und des illegalen Organhandels im Kosovo** erarbeitet worden war. Der Bundesrat, der die Annahme der Motion beantragt hatte, wollte den schweizerischen Einsatz für die Resolution insbesondere durch regelmässigen Kontakt und die Unterstützung der Eulex (Justiz- und Polizeimission der Europäischen Union in Kosovo) erbringen.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Ende September wurde eine von der Schweiz zusammen mit Argentinien und Marokko ausgearbeitete Resolution im **UNO-Menschenrechtsrat** in gegenseitigem Einvernehmen verabschiedet. Durch diesen Entscheid wurde die Position eines neuen Sonderberichterstatters geschaffen, welcher die UNO-Mitgliedsstaaten in Situationen beraten und unterstützen kann, in welchen die Menschenrechte oder das humanitäre Völkerrecht grob verletzt werden.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.10.2011  
ANITA KÄPPELI

Die 2010 in Spanien gegründete Kommission gegen die Todesstrafe (ICDP), welcher bis heute vierzehn Staaten beigetreten sind, verschob ihre Niederlassung im Berichtsjahr nach **Genf**. Das Ziel der Kommission ist die Durchsetzung eines weltweiten Moratoriums für die Todesstrafe ab 2015.<sup>33</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 23.12.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Juni diskutierte die kleine Kammer als Erstrat den **Bundesbeschluss über das Übereinkommen des Europarats zur Bekämpfung des Menschenhandels**. Für die innerstaatliche und internationale Bekämpfung des Menschenhandels würden durch dieses Übereinkommen rechtliche Leitlinien in den Bereichen Strafrecht, Opferhilfe, Ausländerrecht und Zeugenschutz geschaffen und die Prävention verbessert. Der Ständerat stimmte dem Bundesbeschluss einstimmig zu. Bei den Beratungen im Nationalrat stellte eine Minderheit Schwander (svp, SZ) den Antrag auf Nichteintreten mit dem Argument, dass die Schweiz bereits die grosse Mehrheit aller Punkte der Konvention erfülle und die Unterzeichnung somit kaum einen Nutzen bringen würde. Trotz dieser Einwände wurde mit 126 zu 33 Stimmen Eintreten beschlossen und der Nationalrat stimmte mit grosser Mehrheit für die Annahme des Bundesbeschlusses.<sup>34</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 18.01.2012  
EMILIA PASQUIER

Professeur de droit public et droit public international à l'université de Berne, Walter Kälin a été élu au **Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Il succède ainsi à Helen Keller, professeure suisse de droit international public à l'Université de Zurich.<sup>35</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 08.06.2012  
EMILIA PASQUIER

L'acceptation en 1994 et 1995 des résolutions de l'ONU portant sur la création des **tribunaux ad-hoc** responsables de juger les violations graves du droit humanitaire commises en ex-Yougoslavie et au Rwanda avait nécessité la création d'une loi réglant la coopération de l'entraide internationale en matière pénale. Lors de sa session, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité la prolongation, jusqu'en 2023, de la durée de validité de cette même loi fédérale qui ancre la coopération de la Suisse avec les tribunaux internationaux. Le Conseil national devra se prononcer sur cet objet en 2013. Ces propositions s'alignent sur les objectifs suisses au sein de l'ONU que sont les réformes institutionnelles et la sécurité humaine.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 28.09.2012  
EMILIA PASQUIER

Toujours concernant les violences de la crise politique syrienne, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a fermement condamné les violations des droits de l'homme en Syrie. Il a également renforcé sa commission en nommant deux commissaires supplémentaires, dont la Suisse Carla Del Ponte.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

Les **sanctions contre le terrorisme** ont fait l'objet d'une initiative au Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse et 10 autres Etats ont proposé au Conseil de sécurité de renforcer la protection des droits de l'homme dans le cadre des sanctions imposées contre Al-Qaïda. Selon les initiateurs, la mise en œuvre d'une meilleure protection des droits de l'homme passe par un renforcement du rôle du Bureau du médiateur auquel s'adressent les personnes touchées par les sanctions.<sup>38</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, la Suisse a pris la présidence des « **Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme** » (Voluntary Principles on Security and Human Rights). Cette initiative vise à encourager les entreprises actives dans les milieux miniers, pétroliers et gaziers à s'engager pour un meilleur respect des droits de l'homme et pour la prévention des conflits dans les pays avec lesquels elles collaborent.<sup>39</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, le Conseil national a accepté la modification de la **loi fédérale relative à la coopération avec les tribunaux internationaux** chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire. La loi fédérale ancrant le principe de coopération entre la Suisse et les tribunaux ad-hoc arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil fédéral a proposé de la proroger jusqu'en 2023. Le Conseil national a accepté cette modification par 151 voix contre 8 et 6 abstentions. Au vote final, les parlementaires ont accepté l'objet par 39 voix et 3 abstentions au Conseil des Etats et par 187 voix contre 2 au Conseil national.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 27.09.2013  
EMILIA PASQUIER

La candidature de l'ancien conseiller national **Jean Ziegler (ps, GE) au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme** a suscité de vives critiques notamment de la part de l'ONG UN Watch. Cette dernière a condamné les liens du professeur Ziegler avec certaines personnalités politiques controversées, tels Mouammar Kadhafi, Fidel Castro ou Hugo Chavez. Jean Ziegler s'est défendu en accusant UN Watch d'être un pantin de la droite israélienne. Officiellement parrainée par la Suisse, la candidature de Jean Ziegler a également alimenté les débats politiques au parlement. En effet, par 12 voix contre 10 et 2 abstentions, la CPE-CN a qualifié le parrainage suisse d'« inadéquat », sans pour autant exiger son retrait. La polémique n'a pas empêché la nomination de Jean Ziegler au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU par les membres dudit Conseil (33 voix contre 12 et 2 nuls).<sup>41</sup>

**BERICHT**DATUM: 15.06.2016  
AUDREY BOVEY

Les deux chambres du Parlement ont pris acte du **rapport 2015 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** lors de la session d'été 2016. Après avoir souligné l'importance de l'organisation intergouvernementale pour le respect des droits de l'Homme et de la démocratie en Europe, Liliane Maury Pasquier (ps, GE) – rapporteuse pour la CPE-CE et membre de la délégation helvétique – est revenue sur certains points clés du compte-rendu. Durant l'année écoulée, la Russie s'est ainsi vue privée de droit de vote au sein des instances de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en réponse à son implication dans la crise ukrainienne. La Genevoise a également attiré l'attention sur le conflit opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan à propos de la région du Haut-Karabakh, ainsi que sur le nombre toujours plus élevé de personnes cherchant à trouver refuge en Europe. Le rapport n'a suscité aucun commentaire de la part des parlementaires.<sup>42</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 08.03.2017  
AUDREY BOVEY

Au début du mois de mars 2017, le Conseil national a à son tour pris acte du onzième rapport concernant **la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe**. Le Conseil de l'Europe joue un rôle primordial dans l'ordre juridique international, particulièrement en ce qui concerne le respect des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit. A ce titre, la Suisse a d'ores et déjà ratifié 122 des 219 conventions du Conseil de l'Europe, soit environ 55 pour cent. Un résultat qui, selon certains membres de la CPE-CN, pourrait encore être amélioré. Ainsi le socialiste genevois Manuel Tornare a-t-il qualifié l'attitude de la Suisse de "parfois quelque peu frileuse au regard du mandat constitutionnel donné à la Confédération de contribuer à promouvoir le respect des droits de l'homme", plaidant en faveur d'une accélération du processus d'adhésion à certaines conventions ou protocoles additionnels. En définitive, Didier Burkhalter a jugé opportun de rappeler le principe selon lequel la Suisse signe uniquement les engagements qu'elle est assurée de pouvoir ratifier, soit des engagements ne

présentant aucune incompatibilité majeure avec la législation nationale. <sup>43</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 12.06.2017  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport établi par la **Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** pour l'année 2016.

Outre les questions en lien avec les domaines de l'asile, de la crise migratoire ou du terrorisme international, la situation en Turquie a, durant l'année sous revue, tout particulièrement préoccupé le Conseil de l'Europe. S'est alors posée la question de savoir si certaines des évolutions prônées par la Turquie sur des thématiques telles que la liberté de la presse, le respect de l'Etat de droit ou celui des droits de l'homme, notamment à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, étaient en adéquation avec les engagements souscrits par le pays auprès du Conseil de l'Europe. Jusqu'à présent, aucune sanction n'a été décidée à l'égard de la délégation turque. En revanche, en raison de l'attitude de la Russie dans le conflit qui l'oppose à l'Ukraine, le droit de vote de la délégation russe a lui été suspendu, occasionnant le départ des représentants de la Fédération de Russie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

L'image de l'institution en question a par ailleurs été considérablement écornée par différents soupçons de corruption. Le dernier scandale en date concerne Pedro Agramunt, président de l'APCE depuis 2016. Il est reproché à l'Espagnol de s'être rendu à Damas au moyen d'un avion gouvernemental russe, un fait qui entache la crédibilité de l'Assemblée, notamment au regard des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe que sont la démocratie, l'Etat de droit et la défense des droits de l'Homme. Suite à la controverse, la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE, présidée par Liliane Maury Pasquier (ps, GE), a formulé une résolution allant dans le sens d'une modification du règlement, afin d'octroyer à l'Assemblée parlementaire la possibilité de destituer son président.

A ce propos, Elisabeth Schneider-Schneiter (pdc, BL), également membre de la délégation parlementaire helvétique, a laissé entendre, dans les colonnes du *SonntagsBlick*, que Pedro Agramunt serait très probablement destitué lors de la session parlementaire du 9 octobre prochain. <sup>44</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.12.2017  
AUDREY BOVEY

En juin 2016, Manuel Tornare (ps, GE) dépose une motion intitulée "**Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies**". Le conseiller national enjoint alors au Conseil fédéral de "soutenir [...] les différents efforts que les Nations Unies entreprennent en vue d'améliorer la situation en Erythrée."

Le Conseil fédéral se prononce en faveur de l'acceptation de la motion, en précisant toutefois que la Suisse, notamment par le biais de sa participation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, s'engage déjà en faveur des actions onusiennes déployées en Erythrée.

Au Parlement, l'opposition de Luzi Stamm (udc, AG), contraint la chambre basse à discuter de la motion lors de la session parlementaire de printemps 2017. Selon le conseiller national argovien, les preuves de violations systématiques des droits humains en Erythrée, telles que rapportées par le Conseil des droits de l'homme, ne sont pas suffisamment fiables pour définir véritablement quelle est la situation dans ce pays de la corne de l'Afrique. La motion est néanmoins acceptée par une majorité du Conseil national (122 voix pour, 64 contre et 2 abstentions).

Au Conseil des Etats, la proposition du socialiste genevois est traitée parallèlement à la motion du groupe de l'Union démocratique du Centre demandant l'ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée.

Adoptée en définitive par les deux chambres fédérales, la motion Tornare est transmise au Conseil fédéral. <sup>45</sup>

## Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

A la tribune de la 56<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme réunie à Genève, **Joseph Deiss a montré du doigt la politique chinoise en matière des droits fondamentaux** qui, selon ses mots, n'ont pas évolué favorablement. Il a principalement fustigé l'attitude de la Chine envers les minorités et les groupes religieux à l'exemple des Tibétains, sans pour autant se prononcer sur un éventuel parrainage helvétique du projet de résolution américain critiquant Pékin.<sup>46</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral s'est aligné sur les **sanctions sévères prises par l'UE et le Conseil de sécurité de l'ONU** à l'encontre de la Birmanie. Destinées à protester contre les violations systématiques des droits de l'homme dans ce pays, elles auront pour effet, notamment, de geler les comptes bancaires détenus en Suisse par les membres du régime militaire birman.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

L'ambassadeur américain a été convoqué par les autorités suisses. La position helvétique, similaire à celle de l'UE, concernant les **prisonniers talibans et ceux du réseau terroriste international Al-Qaida détenus sur la base américaine de Guantanamo**, lui a été exposée. L'importance accordée à l'application du droit humanitaire à ces détenus a été soulignée.<sup>48</sup>

**INTERPELLATION / ANFRAGE**  
DATUM: 28.01.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral, dans sa réponse à une interpellation Vermot-Mangold (ps, BE), a déclaré que la construction du **« mur de sécurité »** israélien violait le droit humanitaire. Le gouvernement a formulé, dans ce contexte, de sévères critiques à l'encontre de l'Etat hébreu.<sup>49</sup>

**MOTION**  
DATUM: 18.06.2004  
ELIE BURGOS

Une motion Gross (ps, ZH) déposée au Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches afin de présenter un projet à l'Assemblée fédérale en vue de la **ratification du protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952**. La Suisse, qui a signé ce protocole en 1976, ne l'a en effet pas encore ratifié. Le Conseil fédéral, tout en précisant que la présentation au parlement d'un message concernant le protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales était inscrite au programme de législature 2003-2007, a proposé d'accepter la motion en question. La discussion au Conseil national a cependant été renvoyée suite à l'opposition d'Ulrich Schlüer (udc, ZH).<sup>50</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Sur proposition de sa commission, le Conseil des Etats a transmis un postulat demandant au gouvernement de présenter un **rapport d'évaluation** des mesures futures à prendre en République démocratique du Congo. Les objectifs de ces mesures sont le maintien de la paix civile, le respect des droits de l'homme, le développement démocratique et le développement durable en coopération avec d'autres acteurs internationaux.<sup>51</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des Etats a suivi le Conseil national au sujet d'une motion visant à supprimer les discriminations à l'égard de la **minorité kurde en Syrie**. Par cette motion, la CPE-CN demande au gouvernement que la Suisse s'engage activement au sein des organisations internationales et des autorités concernées en faveur des minorités kurdes. Suite à la répression des mouvements contestataires en Syrie, le Conseil fédéral a accepté la motion en précisant qu'au vu de la situation politique, le gouvernement s'engagerait pour le respect des droits humains du peuple Syrien et en particulier des minorités ethniques et religieuses.<sup>52</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 25.10.2012  
EMILIA PASQUIER

L'essor économique de la Mongolie, ainsi que l'engagement de la direction du développement et de la coopération ont été les principaux thèmes abordés lors de la visite du **chef de la diplomatie mongole Luvsanvandan Bold**. La Suisse a également exprimé des encouragements pour l'abolition de la peine de mort saluant la ratification du Deuxième protocole additionnel relatif au Pacte international des droits civils et politiques par la Mongolie.<sup>53</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a ensuite appelé les acteurs du conflit syrien à **respecter le droit international**, afin d'éviter de nouvelles dégradations de la situation humanitaire en Syrie. Le DFAE a rappelé les trois axes de l'engagement de la Suisse en Syrie: la volonté de trouver une solution politique, la lutte contre l'impunité et enfin le soutien humanitaire à la Syrie.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 20.07.2013  
EMILIA PASQUIER

Le voyage en Chine du ministre de la défense, Ueli Maurer, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias nationaux. En effet, lors d'un passage à la radio alémanique, le conseiller fédéral a déclaré qu'il souhaitait tourner la page sur les **événements de la place Tian'anmen**, où l'armée chinoise avait réprimé l'opposition dans un bain de sang en 1989. Entre indignation et dédramatisation, les réactions aux propos du conseiller n'ont pas manqué. Le ministre, lui, s'est défendu en expliquant que ses propos avaient été surinterprétés.<sup>55</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 07.11.2013  
EMILIA PASQUIER

Le **ministre roumain des affaires étrangères Titus Corlăţean** s'est rendu à Berne durant le mois de novembre afin de rencontrer son homologue suisse. Les deux hommes se sont notamment entretenus sur leur collaboration contre le crime et la traite des êtres humains.<sup>56</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 24.02.2015  
CAROLINE HULLIGER

Fin février, le **secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères**, Yves Rossier, s'est rendu **en Afrique du Sud et au Burundi**. Il a d'abord rencontré le vice-ministre des affaires étrangères sud-africain Luwellyn Landers à Pretoria pour une consultation politique portant sur plusieurs thèmes, notamment la paix et la sécurité ainsi que la coopération économique et la formation professionnelle. Les deux hommes ont également lancé un sous-comité visant à mener des discussions sur les droits de l'homme, l'Etat de droit, le soutien de la démocratie et le respect de la diversité.

Au Burundi, Yves Rossier a été accueilli par Laurent Kavakure, ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Il a, par ailleurs, aussi eu l'occasion de rencontrer le président burundais Pierre Nkurunziza. Lors des entretiens, il a surtout été question de l'approfondissement du dialogue politique entre les deux pays, ainsi que des élections présidentielle prévues en juin 2015. En effet, l'organisation des élections est soutenue par la Suisse via un fonds des Nations unies.<sup>57</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 16.03.2015  
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Sri Lanka, **Didier Burkhalter** a mené des entretiens politiques **en Indonésie**. A Jakarta, il a rencontré le président indonésien, Joko Widodo, et la ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, avec lesquels il a abordé la sécurité ainsi que l'intensification de la collaboration bilatérale, notamment en ce qui concerne les relations économiques entre les deux pays. Le conseiller fédéral a fait savoir que la Suisse était très intéressée à ce que l'Indonésie conclue un accord de partenariat économique avec l'AELE. Dans un tout autre registre, le chef du DFAE a également fait part de son inquiétude face à la reprise des exécutions en Indonésie en soulignant que la peine de mort allait à l'encontre des droits de l'homme et que son abolition était une grande priorité pour la Suisse.<sup>58</sup>

## Gute Dienste

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 06.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Dans un contexte tendu, **Joseph Deiss a effectué une visite en Israël et dans les territoires palestiniens**. A Tel-Aviv et à Gaza, où le conseiller fédéral a rencontré Yasser Arafat, le responsable des affaires étrangères a abordé la question des droits de l'homme et l'éventualité d'une conférence sur la Quatrième Convention de Genève, dont le texte, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception d'Israël, aurait dû régler les agissements de l'Etat hébreu dans les territoires palestiniens. Sans l'agrément d'Israël, ni celui des Etats-Unis, cette conférence a eu lieu à Genève en fin d'année. La déclaration finale qui est sortie rappelle que la Quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle appelle toutes les parties en conflit à respecter les clauses et les garanties humanitaires de la Convention.<sup>59</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 01.01.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Dans son message concernant la **loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**, le gouvernement a souligné que ces mesures faisaient partie intégrante de la politique extérieure suisse, telle que définie dans le Rapport sur la politique extérieure 2000. Les autres objectifs étaient, et sont toujours, la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger, la préservation des ressources naturelles et enfin le soulagement des populations dans le besoin et la lutte contre la pauvreté. Le projet de loi était complété par une demande d'**un premier crédit-cadre de 240 millions de francs couvrant une période de quatre ans** (dès le premier janvier 2004). Ce dernier message présentait également les stratégies et les priorités gouvernementales. Outre ces deux projets, les chambres ont examiné, lors des mêmes séances, l'ouverture d'**un crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Il s'agissait d'un montant de 180 millions de francs principalement destiné aux trois centres de Genève : Centre de politique de sécurité ; Centre international de déminage humanitaire ; Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. Mis à part la poursuite et la consolidation de leurs activités, le gouvernement a manifesté sa volonté de les compléter par une « Maison de la Paix » permettant de réunir géographiquement ces entités et de mettre des locaux à la disposition d'institutions actives dans les mêmes domaines. Le gouvernement a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation des moyens mais du passage d'un crédit annuel à un crédit-cadre. La nouvelle base légale de ces projets, la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, examinée en même temps par le parlement, imposait ce changement dans l'attribution des crédits.<sup>60</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 20.03.2003  
ROMAIN CLIVAZ

En tant que première chambre, le **Conseil national** a traité ces objets lors de la session de printemps de l'année sous revue. Lors du débat d'entrée en matière, une minorité de la commission, emmenée par le Zurichois Ueli Schlüer (udc), a recommandé de n'entrer en matière sur aucun des deux objets (loi et crédit-cadre de 240 millions de francs), invoquant des raisons financières et l'inutilité de se munir d'une **base légale**. La proposition de la minorité a été balayée par 116 voix contre 20. Lors de l'examen de détail, Schlüer a été particulièrement présent avec trois propositions de minorités. Dans l'intervention consacrée à ses trois requêtes, il a combattu les dispositions prévoyant l'exécution des tâches par des Organisations non-gouvernementales (ONG) et la création d'une Commission consultative à disposition du Conseil fédéral. La Direction du développement et de la coopération (DDC) disposait, selon lui, de suffisamment d'experts confirmés. Il a estimé que l'implication de tous ces acteurs (Confédération, administration, experts, ONG) et la création de nouveaux canaux de financement en découlant, n'étaient pas souhaitables. Il n'a été suivi sur aucune de ses revendications. Une proposition du député genevois Christian Grobet (Alliance de Gauche), prévoyant un soutien financier de la Confédération en faveur d'institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme, a été nettement rejetée (116 voix contre 7). Elle n'a même pas obtenu le soutien du groupe socialiste qui estimait que les montants à disposition ne permettaient pas d'élargir le cercle des bénéficiaires. Au vote sur l'ensemble, le texte a été adopté par 107 voix (dont 6 udc) contre 24 (23 udc et 1 ds). **Concernant le crédit-cadre**, l'entrée en matière s'est faite sans débat, celui-ci ayant été mené lors de l'examen de la loi. La proposition de non entrée en matière de la minorité Schlüer (udc, ZH) a été rejetée par 111 voix contre 24 (23 udc, 1 ds). Un certain nombre de propositions, d'augmentation des moyens pour la gauche et de diminution pour la droite, de modifications des montants ont été écartées par les députés. Ils ont ensuite débattu de **l'ouverture d'un**



**crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS.** Une proposition de non entrée en matière du démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a été rejetée par 122 voix contre 13. L'argument du Zurichois concernant la nécessité de fixer des priorités au niveau des dépenses du DDPS, avant d'accorder d'éventuels crédits pour des activités secondaires, n'a pas convaincu. Au vote sur l'ensemble, une large majorité des parlementaires a soutenu le projet (122 voix favorables contre 10). Les seuls opposants appartenaient au groupe UDC, auquel il convient d'ajouter le démocrate suisse Bernhard Hess (BE).<sup>61</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 30.09.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Lors de la session d'automne, le **Conseil des Etats a abordé les trois dossiers.** L'entrée en matière sur la **loi** a été décidée sans opposition. La minorité Brunner (ps, GE) est parvenue introduire une disposition rendant possible des partenariats entre la Confédération et des instituts de recherche et de formation en matière de droit international humanitaire. Il ne s'agissait toutefois pas d'accorder des subventions mais simplement de permettre ce type de collaboration. Sur proposition de sa commission, le plénum a refusé, contre l'avis du Conseil fédéral, de créer une Commission consultative. De plus, il a exigé la rédaction d'un rapport annuel aux commissions parlementaires compétentes. Le rapporteur de la commission a rappelé qu'il était important que le contrôle, la fixation d'objectifs ainsi que la conception générale de ces politiques soient soumis au parlement, et non pas à des commissions d'experts. Au vote sur l'ensemble, le projet a été accepté à l'unanimité. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre** n'a fait l'objet d'aucune opposition. Trois propositions concernant le montant du crédit ont été faites : la majorité de la commission estimait que 175 millions de francs étaient suffisant ; la minorité Briner (prd, SH) proposait d'aller jusqu'à 200 millions ; celle emmenée par Christiane Brunner (ps, GE) voulait s'en tenir au choix du Conseil national (240 millions). C'est finalement la solution médiane qui a été retenue avec un montant de 200 millions de francs, introduisant ainsi une divergence avec la chambre basse. Au vote final, le projet a été accepté par 24 voix contre 3. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS** a été acceptée sans opposition. Lors de l'examen de détail, les montants acceptés par le Conseil national, correspondant par ailleurs aux demandes du gouvernement, n'ont pas été contestés. Les conseillers aux Etats ont reformulé l'arrêté dans le sens d'une plus grande responsabilisation du Conseil fédéral dans les grandes orientations à fixer. Le texte originel prévoyait que le département compétent joue un rôle prépondérant. L'objet a finalement été accepté à l'unanimité.<sup>62</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 19.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

A la **session d'hiver**, l'examen des trois objets a été achevé. Pour le **crédit-cadre destiné aux mesures relatives à la promotion civile de la paix du DDPS**, le Conseil national a adhéré à la décision du Conseil des Etats. Sur le **crédit-cadre**, le national a fait un pas en direction de la chambre haute en acceptant (par 116 voix contre 61) le compromis Müller-Hemmi (ps, ZH) à 220 millions de francs. Il n'a suivi ni la minorité Schlüer (udc, ZH), qui proposait de suivre le Conseil des Etats à 200 millions, ni la majorité de la commission, qui voulait maintenir les 240 millions de francs. Dans le débat sur la **loi**, le refus du Conseil des Etats de créer une Commission consultative et l'obligation faite au gouvernement de rendre un rapport annuel sur ses activités ont été confirmés. Les autres divergences ont été maintenues. Le lendemain, la chambre des cantons s'est, une dernière fois, saisie de la loi et du crédit-cadre et s'est ralliée au Conseil national. La loi a été adoptée en votation finale à la fin de la session d'hiver. Le Conseil des Etats l'a acceptée à l'unanimité, alors qu'à la chambre basse, une majorité du groupe UDC, aidée par les deux élus de l'UDF, n'est par parvenue à empêcher l'adoption de la loi (139 voix contre 45).<sup>63</sup>



## Aussenwirtschaftspolitik

En mars, le Conseil fédéral a refusé d'autoriser de nouvelles ventes d'armes au Pakistan, à l'Arabie saoudite et à l'Egypte en raison de leur contexte politique respectif et de leur respect des droits de l'homme jugé déficient. Les **autorisations** accordées avant cette décision ont toutefois été maintenues. En 2009, l'Arabie saoudite a en conséquence été le deuxième plus grand acheteur avec 132 millions de francs juste après l'Allemagne avec 138 millions de francs. Le DFE a annoncé que la Suisse a exporté 727,7 millions de francs de matériel de guerre vers 74 pays. Ce qui représentait une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente et une part de 0,39% des exportations totales de l'année sous revue. Il a également annoncé avoir autorisé 2493 demandes sur les 2504 qui avaient été faites (99,5%), 11 demandes ont été refusées pour sept pays de destination.<sup>64</sup>

Au mois de novembre 2014, le Conseil des Etats a accepté (23 voix pour, 18 contre et 0 abstention) le postulat déposé par sa commission de politique extérieure (CPE-CE) chargeant le Conseil fédéral d'analyser les mesures judiciaires et non judiciaires mises en œuvre par d'autres Etats afin d'offrir un **accès effectif à la réparation pour les personnes victimes d'atteintes aux droits humains de la part d'entreprises situées dans un pays d'accueil**. Si la minorité Eder (plr, ZG) proposait le rejet du postulat, l'exécutif fédéral s'était, a contrario, déclaré favorable au texte.<sup>65</sup>

- 
- 1) BO CN, 1998, p. 1526 s.
  - 2) BO CN, 2005, p. 948; BO CE, 2005, p. 1168 ss.; FF, 2006, p. 631 ss.
  - 3) FF, 2007, p. 4495 ss. et 4577 ss.; BO CE, 2007, p. 695 ss.
  - 4) BO CE, 2008, p. 697 s.; BO CN, 2008, p. 38 ss.; FF, 2008, p. 2269 s.
  - 5) BO CN, 2008, p. 31 ss.; FF, 2008, p. 2271 s.
  - 6) TG, 22.7.08.
  - 7) BO CE, 2008, p. 901.
  - 8) BO CN, 2008, p. 1553; BO CE, 2008, p. 1024 s.
  - 9) LT, 7.8.12.
  - 10) BO CN, 2012, p. 1793.
  - 11) BO CN, 2013, p. 179ss.
  - 12) BO CE, 2017, p. 5 ss.; FF, 2016, p. 163 ss.
  - 13) BO CE, 2017, p. 544; BO CN, 2017, p. 1225; BO CN, 2017, p. 842 ss.
  - 14) FF, 2003, p. 413 ss.; BO CE, 2003, p. 4 ss.; BO CN, 2003, p. 455 ss.
  - 15) Communiqué de presse de l'Office fédéral de la justice du 25.3.02 et Lib., 26.3.02.
  - 16) Presse du 30.5.02; Lib., 31.5.02.
  - 17) Bund, 7.9.02; communiqué de presse du DFAE du 9.9.02; NZZ, 16.9.02.
  - 18) 24h, 26.6.04.
  - 19) FF, 2005, p. 5391; communiqué de presse du CF, 23.9.05.
  - 20) Presse du 16.3.06; LT, 5.4.06; presse du 10.5.06.
  - 21) FF, 2007, p. 7099 ss.
  - 22) FF, 2007, p. 261 ss.; BO CE, 2007, p. 1087 ss.
  - 23) BO CE, 2009, p. 96 s. et 280; BO CN, 2009, p. 594.
  - 24) BO CN, 2009, p. 1889.
  - 25) FF, 2009, p. 7679.
  - 26) LT, 15.1.20.2 et 8.5.10; NZZ, 11.5.10.
  - 27) TG, 21.6.10.
  - 28) NZZ, 3.9.10.
  - 29) AB SR, 2011, S. 72 ff.
  - 30) AZ, 9.7.11.
  - 31) AB NR, 2011, S. 522 ff.; AB SR, 2011, S. 816 ff.; LT, 16.9.11.
  - 32) Medienmitteilung EDA vom 29.9.11.
  - 33) NZZ, 11.10.11.
  - 34) AB SR, 2011, S. 472 ff.; AB NR, 2011, S. 2087 ff.
  - 35) Communiqué du DFAE du 18.1.12.
  - 36) FF, 2012, p. 6181ss.; BO CE, 2012, p. 1156
  - 37) Communiqué du DFAE du 28.9.12.
  - 38) Communiqué du DFAE du 15.11.12.
  - 39) Communiqué du DFAE du 14.3.13.
  - 40) FF, 2013, p. 2393s.; BO CE, 2013, p. 366; BO CN, 2013, p. 281s., 537.
  - 41) LT, 14.8.13; Lib, 21.8.13; LT, 27.9.13.
  - 42) BO CE, 2016, p. 270 ss.; BO CN, 2016, p. 1119 ; Rapport délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe du 31.12.2015
  - 43) BO CN, 2017, p. 243 ss.
  - 44) BO CE, 2017, p. 462 ss.; BO CN, 2017, p. 907 ss.; Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport: So-Bli, 2.7., 9.7.17
  - 45) BO CE, 2017, p. 852 ss.; BO CN, 2016, p. 1800; BO CN, 2017, p. 260 ss.
  - 46) TG, 22.3.00
  - 47) LT, 3.10.00
  - 48) LT, 23.1.02.
  - 49) BO CN, 2004, p. 490; 24h, 3.2.04.
  - 50) BO CN, 2004, p. 1223; FF, 2004, p. 1087.
  - 51) BO CE, 2012, p. 155s.
  - 52) BO CN, 2011, p. 2181; BO CE, 2012, p. 151s.
  - 53) Communiqué du DFAE du 25.10.12.
  - 54) Communiqué du DFAE du 15.11.12.

- 55) TG, 20.7.13.
- 56) Communiqué du DFAE du 7.11.13.
- 57) Communiqué du DFAE du 27.02.2015
- 58) Communiqué du DFAE du 16.03.2015
- 59) LT, 23.3 et 6.12.01.41
- 60) FF, 2002, p. 7063 ss. et p. 7395 ss.; FF, 2003, p. 561 ss.
- 61) BO CN, 2003, p. 466 ss.; presse du 21.3.03.
- 62) BO CE, 2003, p. 970 ss. et 1016 s.
- 63) BO CN, 2003, p. 2006 ss. et 2130; BO CE, 2003, p. 1189 et 1246; FF, 2003, p. 7475 ss.
- 64) DFE, Communiqué de presse, 10.2.10; LT, 26.3.09.
- 65) BO CE, 2014, p. 1043 ss.